



Compte rendu
Réunion de CLE du Boulonnais
du 26 septembre 2022 18h à Samer

Membres présents :

M. BARRE – Maire de Beuvrequen
M. PARENTY – Maire de Bazinghen
M. GODEAU – PNR Caps et Marais d’Opale
Mme PAPYLE – LEFEBURE – Association Eau Secours 62
M. DUFAY – Maire de Belle et Houlefort
M. GAVOIS – CCT2C
M. LORGE – 6^{ème} section de wateringues
M. CROCHEMORE – OFB
M. DE BRETAGNE – CCI
M. KOSMALKI – FDAAPPMA
Mme GILLIERS – Parc Naturel Marin EPMO
M. LECOUFFE – Conservatoire du Littoral
M. GOUDALLE – CCDS
Mme PROUVOST – Maire de Wissant
M. ANQUEZ – DDTM62
M. LEJEUNE – DREAL HdF
M. LEMAIRE – AEAP
M. BAILLY – Maire de Samer
Mme TELLIEZ – Maire de Hardinghen
Mme CONSILLE – Sous-Préfète de Boulogne sur Mer
M. PELLEGRIN – UFC Que Choisir
M. POULAIN – Carrières du Boulonnais
M. CAZIN – Président de la CLE
Mme DENGLOS – SYMSAGEB
Mme BARBET – SYMSAGEB

Membres excusés :

M. CALLEWAERT – Maire de Camiers
M. DESMOLLIENS – Maire de Desvres
M. DE LAURISTON – SDPPR 62
M. ANNEBICQUE – Veolia
Mme JUILIEN – PEUVION – CR HdF
M. JOUVENEL – CR HdF
M. GODEFROY – Ville de Boulogne sur Mer
M. CAZIER – CD Canoë kayak

23 présents + 8 pouvoirs = 31 présents/représentés -> quorum atteint (26)

M. Cazin remercie chacun pour sa présence ainsi que la Mairie de Samer qui nous accueille dans sa salle du Conseil Municipal. Cette 3^e réunion de CLE de l’année 2022, comme prévu au plan de charge, s’inscrit dans un été marqué par la problématique de la ressource en eau. Il précise que le problème de la quantité de l’eau rend essentiel l’avancement de l’étude Volumes Prélevables et la préservation des Zones Humides.

Ordre du jour :

- Point sécheresse
- Ressource en eau : état d'avancement de la rédaction du cahier des charges de l'étude Volumes Prélevables
- Inventaire des Zones Humides : validation de la 2^e pré-liste
- Contrat Masse d'Eau Slack : état d'avancement
- Départ de Mme. Barbet

1- Point sécheresse

Mme. Barbet présente une comparaison des niveaux de nappe (en mNGF) relevés en septembre 2019 avec ceux relevés en septembre 2022. Les données sont présentées pour les quatre piézomètres suivants :

- Puits communal à Hardinghen (nappe associée : Craie de l'Audomarois)
- Forage près du hameau Cour Colette à Baincthun (nappe associée : Calcaires du Boulonnais)
- Puits de la Ferme Delattre à Wirwignes (nappe associée : Calcaires du Boulonnais)
- Puits du hameau de Niembourg à Halinghen (nappe associée : Craie de la vallée de la Canche aval)

Les niveaux mesurés à Hardinghen et Wirwignes au 18 septembre 2022 sont inférieurs à ceux mesurés au 26 septembre 2019, contrairement à Halinghen où le niveau est supérieur en 2022. Le piézomètre de Baincthun indique des valeurs similaires à ces dates. Le retard des données, mises à jour jusqu'au 18 septembre 2022 et non au 26 septembre 2022, ne permet pas de prendre en compte les pluies de ces derniers jours. De plus, il est à craindre que les prochaines pluies auront plutôt tendance à ruisseler qu'à s'infiltrer.

Mme Barbet poursuit en présentant l'état d'écoulement des cours d'eau. Les données sont issues de la campagne d'observation d'août 2022 menée par le réseau ONDE. Tous les cours d'eau ont un écoulement visible à l'exception du ruisseau de Boursin à Réty. Les valeurs de VCN3, relevées sur la Slack, le Wimereux et la Liane permettent de classer, à la dernière quinzaine du mois d'août :

- La Slack sans niveau de vigilance (en alerte vigilance en juillet)
- Le Wimereux sans niveau de vigilance
- La Liane en niveau critique, au-dessus du seuil de crise

Mme. Consille rappelle que le Boulonnais est toujours en état d'alerte renforcée pour la sécheresse. Bien qu'il ne soit pas passé en état de crise, il faut rester vigilant et surveiller la pluviométrie des prochains jours. La pédagogie auprès de tous est primordiale.

Mme. Papyle s'interroge sur la mise en œuvre et l'efficacité des actions de prévention définies dans le SAGE précédent. Elle rappelle également que le prix de l'eau est élevé, ce qui incite les usagers à faire plus attention.

Mme. Consille répond que l'arrêté préfectoral prévoit un certain nombre de prescriptions en fonction du niveau d'alerte. Par exemple, les ICPE font l'objet d'une réduction des prélèvements à hauteur de 20% sur le réseau d'eau potable et que des contrôles sont effectués.

M. Lemaire ajoute que la tarification de l'eau sur le Boulonnais (en € TTC), est supérieure à la moyenne calculée sur l'ensemble du bassin Artois-Picardie. La quantité moyenne d'eau consommée par foyer et par an de 120 m³ est en réalité de 70-80 m³. Il faut impérativement éviter les fuites et limiter la consommation en eau. L'anticipation et les économies d'eau garantissent une sécurité pour les futurs besoins en eau.

M. De Bretagne demande si l'on a connaissance de l'évolution de la consommation en eau sur le territoire.

M. Pellegrin indique que des données sont disponibles par département et qu'une extraction potentielle de ces informations permettrait d'avoir une idée de ce qui est consommé en local.

Mme. Barbet évoque le problème des Matières En Suspension (MES) dans l'eau. Le Boulonnais dispose d'une géologie particulière de calcaires présentant des fissures. Lorsqu'il pleut, cette eau peut s'infiltrer très vite par ces fissures et emporter avec elles les MES de la surface et les polluants adsorbés dessus.

M. Lemaire complète en indiquant qu'il y a un problème quantitatif de l'eau mais également qualitatif. Il rappelle que la protection de l'eau ce n'est pas que quelques semaines dans l'année et que la sobriété est nécessaire.

Mme. Papyle demande s'il est encore possible de soutenir des projets industriels, tels que des fermes aquacoles, qui sont très consommateurs en eau. Elle soulève aussi le problème du tourisme. L'augmentation de la population à la période estivale augmente la consommation en eau et ce sont les locaux qui sont impactés par les restrictions.

Mme. Consille répond qu'il faut trouver des solutions pour mieux utiliser l'eau. Elle précise que les nouveaux projets sont bien analysés par les services de l'Etat afin d'avoir l'utilisation la plus économe possible.

M. Lejeune rappelle qu'il ne faut pas oublier de préserver l'eau pour les milieux naturels.

Mme. Prouvot évoque la mesure prise cet été sur la commune de Wissant : la fin de l'utilisation des douches de plage afin d'éviter le tirage sur le réseau d'eau potable. Bien que cela ait pu choquer, cela doit servir d'exemple et inspirer les autres collectivités. Une communication claire auprès des usagers est essentielle.

2- Etude Volumes Prélevables

Mme. Barbet présente les objectifs de l'étude Volumes Prélevables ainsi que le calendrier à suivre dans les prochains mois. Ce dernier étant conforme au délai fixé lors de la CLE du 20 juin 2022. Cette étude vise à estimer les volumes disponibles et à proposer une répartition équitable entre les usagers et les milieux.

M. Goudalle demande si l'on a une bonne connaissance des captages privés et si ces derniers peuvent être intégrés à l'étude.

M. Lejeune répond qu'on ne connaît pas leur état. Il manque un inventaire de ce type d'ouvrages mais il est difficile d'investiguer car cela relève du domaine privé.

M. Lemaire indique que le prix élevé de l'eau peut être un frein au développement économique car, à plus de 6€ TTC, les entreprises ne voudront pas installer leur projet sur le territoire.

M. Poulain demande si les carriers seront intégrés à l'étude.

Mme. Barbet confirme qu'ils seront partie prenante dans l'étude. Il sera d'ailleurs important de transmettre au bureau d'études retenu les résultats de leur étude avec la CAB sur la valorisation des eaux de carrières.

M. Lemaire évoque de nouveau le problème de qualité de l'eau et souligne à Mme. Conseille que 5 des captages prioritaires ont un problème de qualité. Les programmes d'actions doivent être mis en place rapidement afin de régler au plus vite cette problématique. Un programme plus ambitieux de renouvellement des canalisations doit être mis en place afin de diminuer le problème de fuite.

M. Goudalle mentionne le fait qu'1km de renouvellement de canalisations coûte environ 250k€HT pour le syndicat. Le Syndicat ne manque pas d'ambition mais plutôt de finances.

Mme. Barbet ajoute qu'il est plus difficile de repérer les fuites dans un syndicat rural que dans les villes en raison du linéaire de canalisations en plein champ. Elle rappelle également que l'étude menée par le Préfet et l'AEAP sur le volume disponible pour les usagers agricoles est différente de celle menée par la CLE puisqu'elle concerne les irrigants. Le Boulonnais n'est pas concerné par l'irrigation.

3- Inventaire des zones humides

Mme. Denglos présente l'avancement de l'inventaire des zones humides au 26 septembre 2022. Elle énonce la liste des communes restantes ainsi que celles ayant refusé les prospections.

M. Lemaire demande la liste des maires qui refusent l'inventaire sur leur commune afin de pouvoir en discuter avec le Directeur Général de l'Agence.

Mme. Conseille rappelle qu'il faut informer les maires et que c'est un travail important avec un intérêt pour les projets des communes.

M. Cazin souligne que les maires et propriétaires ont peur des contraintes.

Mme. Barbet demande aux personnes présentes d'en parler si possible aux élus concernés.

Mme. Denglos propose la 2^e pré-liste de zones humides. Elle inclut les communes d'Audembert, Caffiers, Dannes, Desvres, Leubringhen, Leulinghen-Bernes et Saint-Martin-Boulogne. La pré-liste est validée par l'ensemble de la CLE. Elle rappelle que la mission d'inventaire se termine en cette fin d'année 2022 et que la dernière pré-liste sera présentée et validée en CLE en décembre 2022.

4- Contrat Masse d'Eau Slack

Mme. Barbet présente le contrat de masse d'eau Slack 2022-2027 dont l'objectif est de définir précisément les origines de pressions à traiter pour obtenir un bon état de la masse d'eau à l'horizon 2027.

Elle rappelle d'abord les objectifs de bon état pour les masses d'eaux de surface et précise que l'état de la masse d'eau Slack est mesuré au point DCE de Rinxent. Les actions sont donc à mener en priorité sur les pressions ayant lieu sur le bassin versant amont de ce point DCE.

Elle présente ensuite les pressions mesurées au point DCE :

- Assainissement (collectif/non collectif)
- Agriculture (usages phytosanitaires/apport NO3)
- Erosion/ ruissellement
- Seuils et Restauration Cours Eau
- Espèces Exotiques Envahissantes (EEE)
- Rejets industriels
- Prélèvements en rivière

Enfin, elle conclut que les propositions d'actions de réduction des pressions se fait sur 5 ans et que le contrat de masse d'eau Slack sera mis en œuvre suite à sa validation en CLE en fin d'année.

M. Lorge évoque un non-sens quant à la localisation du point DCE et le fait de proposer des actions uniquement sur l'amont de ce point et de délaissé le reste.

Mme Barbet partage son point de vue et répond que le contrat de masse d'eau Slack a justement été défini différemment. Une série d'actions de priorité 1 est mise en place à l'amont du point DCE et une série d'actions de priorité 2 est mise en place à l'aval du point DCE, afin notamment de ne pas tout reporter sur la masse d'eau littorale.

Mme Gilliers est intéressée par la liste des pressions et indique que dans leur étude de surveillance de la qualité des masses d'eau littorales, une identification du paramètre Arsenic a été identifiée à l'exutoire de la Slack.

M. Lemaire ajoute qu'il s'agit d'un dispositif expérimental et remercie le Boulonnais de l'avoir mis en œuvre. Il rappelle que l'Etat français a pris un engagement sur les masses d'eau et que la France aura des comptes à rendre à l'Europe en 2027.

M. Lejeune rappelle l'enjeu hydromorphologique sur l'amont de ce cours d'eau et précise que seulement 20% des masses d'eau du bassin Artois-Picardie est en bon état.

5- Départ de Mme. Barbet

Mme. Barbet conclut la CLE en annonçant son départ. Elle remercie les membres de la CLE pour ces 15 années passées à leur côté sur le territoire du Boulonnais. Elle est reconnaissante de leur présence assidue en CLE et de leur investissement. Elle présente ensuite Mme. Amélie Denglos qui prendra la succession des missions de chargée d'animation de la CLE et du SAGE du Boulonnais.

M. Cazin conclut la réunion en remerciant les personnes présentes et en les conviant à la prochaine réunion de CLE qui se tiendra au mois de décembre. Celle-ci marquera la validation de la pré-liste des zones humides ainsi que le lancement de l'appel d'offres pour l'étude Volumes Prélevables, afin de respecter les échéances de fin d'année.

Pièces jointes au présent CR :

- Diaporama
- 2^{ème} pré-liste ZH